

## COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

### **SDD/Conporec : fin de la poursuite de 22 M\$ et création de plus de 40 emplois**

**Sorel-Tracy, le 13 janvier 2016** – La MRC de Pierre-De Saurel, la Ville de Sorel-Tracy et SDD/Conporec ont conclu une entente hors cour dans le cadre des procédures judiciaires intentées par SDD/Conporec contre la MRC et la Ville en 2011.

« Nous avons travaillé tous ensemble à changer un conflit de 22 M\$ en un projet structurant, créateur d'emplois et à coût presque nul pour les contribuables de la MRC. Une véritable fierté! », souligne M. Gilles Salvais, préfet de la MRC de Pierre-De Saurel.

Un énorme soulagement pour chacune des parties qui souhaitait trouver un dénouement positif à cette situation. « La concertation de tous les élus et administrateurs impliqués dans ce dossier a été indispensable », poursuit le préfet. « Ça fait longtemps qu'on travaille à régler ce conflit, et nous sommes très heureux d'enfin vous dévoiler la mise en œuvre de cette entente ».

Pour sa part, le maire de Sorel-Tracy, M. Serge Péloquin précise : « Lorsque j'ai posé ma candidature à la mairie je savais qu'il y avait ce squelette dans le placard et je me suis engagé à trouver une solution dans les 100 premiers jours de mon mandat. Le modèle d'affaires que l'on vous présente aujourd'hui a été élaboré fin janvier 2014, bien avant les 100 jours prévus. Je suis extrêmement fier du résultat ».

Par la suite, une entente de principe a été conclue entre les parties en août 2014. Chacun a su faire preuve d'une grande maturité à travers les échanges pour en arriver à la réalisation d'un projet structurant d'envergure régionale rendu possible par la vente du 3125, rue Joseph-Simard par SDD/Conporec au Recyclo-Centre.

Cette vente permet donc au Recyclo-Centre d'implanter une usine de traitement des déchets et d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et d'y aménager un écocentre régional en collaboration avec la MRC. Comme le Recyclo-Centre est une entreprise d'économie sociale et de réinsertion sociale, et que, par conséquent, le financement lié à la réalisation de projet de grande envergure est plus difficile à obtenir pour ce type d'entreprise, la MRC a accepté, avec l'autorisation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), de cautionner le projet jusqu'à concurrence de 4 M\$.

Les échanges positifs et constructifs avec le MAMOT ont cependant été plus longs que prévu, et ce n'est qu'en octobre 2015 que celui-ci a autorisé la MRC à se porter caution du Recyclo-Centre et à octroyer à cet organisme un contrat de gré à gré pour la gestion de l'écocentre qui sera implanté sur le même site.



« L'intérêt public était au centre de nos discussions et nous pouvons enfin dire que ce problème est derrière nous. La création d'une quarantaine d'emplois par la mise en opération de l'écocentre régional et la création de Recyclo-Environnement sont des points positifs et nous permettent d'envisager l'avenir avec optimisme pour notre éco parc », de conclure le maire Péloquin.

-30-

Source : Josée-Ann Bergeron  
Coordonnatrice aux communications  
MRC de Pierre-De Saurel  
450 743-2703 poste 227  
[jabergeron@pierredesaurel.com](mailto:jabergeron@pierredesaurel.com)

Louis Latraverse  
Responsable des communications  
Ville de Sorel-Tracy  
450 780-5600 poste 5716  
[louis.latraverse@ville.sorel-tracy.qc.ca](mailto:louis.latraverse@ville.sorel-tracy.qc.ca)